



MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2022

Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,

L'article 176.2.2 du Code municipal a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin, des faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L. Ces derniers indiquent dans leur rapport que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Trois-Rives, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Trois-Rives de l'exercice qui s'est terminé le **31 décembre 2022** indiquent que les revenus de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 2 298 276 \$ alors que les charges totalisent 1 579 152 \$. En tenant compte des éléments de fonctionnement seulement, l'excédent de l'exercice à des fins fiscales est de 228 979 \$. C'est-à-dire 245 113 \$ pour la Municipalité et une perte de 16 134 \$ pour la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui fait partie de notre périmètre comptable.

Les informations qui suivent concernent uniquement l'administration municipale.

L'excédent de fonctionnement accumulé est de 869 202 \$ à la fin de l'année 2022.

Les dépenses en immobilisation ont totalisé 669 038 \$ en 2022. En voici la liste :

- Préparation et mise en forme du chemin de la Rivière 300 440 \$;
- Ameublement de bureau-hôtel de ville : Portable DG et poste supplémentaire comptabilité 3658 \$:

- Construction de la patinoire, 172 868 \$;
- Thermopompe de la salle municipale 5 538 \$;
- Pont du Lac-aux-Loutres, le projet ayant été terminé en 2023, une somme de 8 399 \$ a été dépensée au cours de l'exercice financier de 2022 ;
- Salle communautaire au 209 chemin Lejeune : la ville a fait l'acquisition du terrain et de la bâtisse pour la somme de 1 \$, cependant sa valeur au rôle était de 141 149 \$. En 2022, une somme de 36 986 \$ a été investie en travaux de rénovation. Les autres travaux ont été exécutés en 2023.

Pour réaliser ces différents travaux et achats, nous avons utilisé les revenus de fonctionnement et reçu des subventions comme: Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), Programme de Soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures (PSISRPE), Don du Club Fadoq de Saint-Joseph, Service des Loisirs de Mékinac, MRC de Mékinac — Fonds régions et ruralité, Programme-Restauration des traverses de cours d'eau, Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

La Corporation de développement durable Mékinac (pont Mékinac) nous a remis une aide financière de 6 947 \$ en 2022.

La Municipalité a reçu les subventions suivantes pour l'aider à réaliser plusieurs travaux de voirie :

- Le Programme d'aide à la voirie locale -Volet entretien du réseau local du ministère des Transports, une subvention de 74 787 \$;
- Le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports (PPA-CE), des subventions : 20 000 \$;
- Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 71 200 \$;
- Le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), une subvention de 14 000 \$.

Pour la valorisation territoriale et l'habillage de la station de lavage de bateaux, nous avons également reçu un montant de 5 602 \$ de la MRC de Mékinac.

En 2022, la municipalité a vendu le centre communautaire de Grande Anse, pour une somme de 141 147 \$, une fois que les frais reliés à la vente sont soustraits.

En 2022, la Municipalité a remis le montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac, soit 647 \$. Elle a aussi accordé 4 500 \$ à la Coopérative de solidarité de Mékinac, comme aide financière, pour une douzième année. La Coopérative a également bénéficié d'un montant supplémentaire équivalent à la taxe foncière de son immeuble, soit 977 \$.

Naturellement, le Conseil municipal est à l'affût de demander des programmes gouvernementaux pour l'amélioration de ses infrastructures.

Enfin, je veux vous remercier pour la confiance démontrée à l'égard du conseil tout au long de l'année. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil municipal pour leur travail, leur appui et leur implication, de même que les employés municipaux, les sous-traitants et sans oublier bien sûr le travail de tous les bénévoles.

Un immense MERCI à vous tous qui faites de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre.

Lise Roy Guillemette, mairesse
Présenté à la séance du 27 juin 2023